

## Syndicat de Coopération pour le parc naturel régional des Vosges du Nord – SYCOPARC

### PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DE LA PRESIDENCE ET DES VICE-PRESIDENCES

Le 20 juin 2026 s'est réuni, au Château de La Petite Pierre (67290), le Comité syndical du Syndicat de Coopération pour le parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC).

#### Etaient présents :

ACKER Anatole, BASTIAN Patrick, BAUER Thomas, BERRON Jean-Claude, BLAISE Camille, BOTZUNG Pierre, BRUPPACHER Frédéric, BUFFA Jean-Claude, DORSCHNER Christian, ENSMINGER Fabrice, FATH Pauline, GLAD Jacqueline, GOSSE Véréna, HASSENFRAZT Marc, HERMANN Pierre, HILT Patrice, HUBERT Jean-Claude, JACOBI Jean-Luc, KASTNER Audrey, KLEIN Eliane, KRIEGER Dorothee, LANG Tania, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Maïlis, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARCHAL Cédric, MARMILLOT Dominique, MULLER Anaïs, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHIMPF Christophe, SCHMITT André, SENDEL Danièle, STAATH Freddy, STIEFEL Martine, SUCK David, SUSS Yannick, WAGNER Jean-Marc, WEBER Michaël, WEY Joëlle WINDSTEIN Claude, ZINGRAFF Marc.

#### Ont donné procuration :

SCHNITZLER Nadine a donné procuration à KASTNER Audrey, SANDER Anne a donné procuration à BASTIAN Patrick, ROYAL Sylvain a donné procuration à HERMMAN Pierre, ROSNER-BLOCH Gabrielle a donné procuration à ZINGRAFF Marc, MELLON Marianne a donné procuration à BAUER Thomas, KOCHERT Stéphanie a donné procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie.

### **1. Installation du nouveau Comité syndical**

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente sortante. Après avoir procédé à l'appel, Mme MARAJO-GUTHMULLER a énoncé la liste des procurations.

### **2. Election de la présidence**

#### 2.1. Présidence du Comité syndical

Le plus âgé des membres présents du Comité syndical, M. Jean-Claude HUBERT, a pris la présidence de l'assemblée. Il a dénombré les membres présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le plus jeune des membres présents du Comité syndical, M. Anatole ACKER, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Comité syndical du 20 juin 2026  
PV des élections

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20260620-PVelections-DE  
Date de réception préfecture : 24/06/2026

## 2.2. Constitution du bureau des élections

Le Comité syndical a désigné M. Patrice HILT, représentant de la Communauté de communes de Niederbronn-les-Bains, et Mme Dorothee KRIEGER, représentante de la Communauté d'agglomération de Haguenau, pour assurer les fonctions d'assesseurs.

## 2.3. Déroulement du scrutin

Avant de procéder à l'élection de la présidence, M. HUBERT a rappelé aux membres du Comité syndical que le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu

Le Président a annoncé à l'assemblée que les candidatures à la présidence du SYCOPARC devaient être déposées au siège du SYCOPARC en respectant un délai franc d'au moins 10 jours avant l'élection, soit au plus tard le 9 juin 2026 à 17 h. Il a rappelé que M. David SUCK et Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER ont déposé leur candidature à la présidence du SYCOPARC. Il a constaté la validité de ces candidatures, reçues respectivement les 8 et 9 juin, et par conséquent dans les délais prévus.

Le Président a donné la parole aux deux candidats, qui ont chacun disposé de 10 minutes pour présenter leur candidature aux membres du Comité syndical.

À l'issue des prises de parole, M. David SUCK a annoncé retirer sa candidature à la présidence. Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER reste donc la seule candidate.

Le Président a invité l'assemblée à passer au vote.

Chaque membre du Comité syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater qu'il était porteur de bulletins uniformes, en nombre équivalent à sa ou ses voix, complété(s), le cas échéant, par la ou les voix liées à un pouvoir dont il dispose. Le Président l'a constaté sans toucher l'enveloppe, que le conseiller syndical a déposée lui-même dans l'urne. Tous les membres du Comité syndical présents ont pris part au vote.

Une fois le vote achevé, les assesseurs ont procédé au comptage des bulletins, puis à leur dépouillement. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau, en application de l'article L. 66 du code électoral, ont été annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés selon les règles suivantes : les bulletins avec leurs enveloppes, et les enveloppes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal, portant l'indication du scrutin concerné.

## 2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 41

- Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne : 71
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 65
- Majorité absolue : 33

<u>Nom et prénom des candidats</u>	<u>Nombre de suffrages obtenus</u>
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER	65 (Soixante - cinq)

### 2.5. Proclamation de l'élection de la présidence

**Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER est proclamée présidente du SYCOPARC et a immédiatement été installée dans ses nouvelles fonctions.**

Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, élue présidente, remercie l'assemblée et sollicite une suspension de séance.

La séance est suspendue à 10h23.

La séance reprend à 10h36.

### 3. Election des membres du Bureau syndical

Mme la Présidente rappelle que les statuts du SYCOPARC prévoient que le Bureau syndical est renouvelé après chaque renouvellement du Comité syndical. Le Bureau syndical est composé de 10 collèges pour 20 membres. Tout membre du Comité syndical peut être candidat. Les scrutins se déroulent à bulletin secret, par collège. Un scrutin à main levée peut être envisagé, s'il y a autant de candidats que de sièges à pourvoir.

#### 3.1. Collège Région Grand Est : 3 sièges

M. Patrick BASTIAN, Mme Anne SANDER et M. Marc ZINGRAFF ont fait acte de candidature. Le nombre des candidats étant identique au nombre des postes à pourvoir, à l'unanimité, l'assemblée décide de procéder au vote à main levée.

- Nombre de votants : 41
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Pour : 71
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Majorité absolue : 36

<u>Nom et prénom des candidats</u>	<u>Nombre de suffrages obtenus</u>
------------------------------------	------------------------------------

<i>Patrick BASTIAN</i>	<i>71 (Soixante et onze)</i>
<i>Anne SANDER</i>	<i>71 (Soixante et onze)</i>
<i>Marc ZINGRAFF</i>	<i>71 (Soixante et onze)</i>

**M. Patrick BASTIAN, Mme Anne SANDER et M. Marc ZINGRAFF sont proclamés élus membres du Bureau syndical au titre du collège de la Région Grand Est et sont immédiatement installés dans leurs fonctions.**

### 3.2. Collège Collectivité Européenne d'Alsace : 2 sièges

Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, élue Présidente du Parc, est membre de droit du Bureau syndical. M. Jean-Claude BUFFA a fait acte de candidature afin de compléter le collège des représentants de la Collectivité Européenne d'Alsace au sein du Bureau syndical.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de postes à pourvoir, l'assemblée décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

- Nombre de votants : 41
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Pour : 71
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Majorité absolue : 36

<u>Nom et prénom des candidats</u>	<u>Nombre de suffrages obtenus</u>
<i>Nathalie MARAJO-GUTHMULLER</i>	<i>Présidente (membre de droit)</i>
<i>Jean-Claude BUFFA</i>	<i>71 (Soixante et onze)</i>

**Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER et M. Jean-Claude BUFFA sont proclamés membres du Bureau syndical au titre du collège de la Collectivité Européenne d'Alsace et ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.**

### 3.3. Département de la Moselle : 1 siège

M. David SUCK a fait acte de candidature.

Le nombre des candidats étant identique au nombre des postes à pourvoir, à l'unanimité, l'assemblée décide de procéder au vote à main levée.

- Nombre de votants : 41
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Pour : 71
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidatsNombre de suffrages obtenus

David SUCK

71 (Soixante et onze)

**M. David SUCK est proclamé membre du Bureau syndical au titre du collège du Département de la Moselle et a été immédiatement installé dans ses fonctions.**

### 3.4. Villes-périphériques : 1 siège

Mme Christiane HECKEL a fait acte de candidature.

Le nombre des candidats étant identique au nombre des postes à pourvoir, à l'unanimité, l'assemblée décide de procéder au vote à main levée.

- Nombre de votants : 41
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Pour : 71
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidatsNombre de suffrages obtenus

Christiane HECKEL

71 (Soixante et onze)

**Mme Christiane HECKEL est proclamée membre du Bureau syndical au titre du collège du Département de la Moselle et a été immédiatement installée dans ses fonctions.**

### 3.5. Villes-portes : 1 siège

M. Pierre BOTZUNG a fait acte de candidature.

Le nombre des candidats étant identique au nombre des postes à pourvoir, à l'unanimité, l'assemblée décide de procéder au vote à main levée.

- Nombre de votants : 41
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Pour : 71
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidatsNombre de suffrages obtenus

Pierre BOTZUNG

71 (Soixante et onze)

Comité syndical du 20 juin 2026  
PV des élections

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20260620-PVelections-DE Date de réception préfecture : 24/06/2026
---

**M. Pierre BOTZUNG est proclamé membre du Bureau syndical au titre du collège du Département de la Moselle et a été immédiatement installé dans ses fonctions.**

### 3.6. Communes bas-rhinoises : 4 sièges

Mmes Maïlis LORENTZ et Martine STIEFEL et MM. Marc HASSENFRTAZ et Cédric MARCHAL ont fait acte de candidature.

Le nombre des candidats étant identique au nombre des postes à pourvoir, à l'unanimité, l'assemblée décide de procéder au vote à main levée.

- Nombre de votants : 41
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Pour : 71
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Majorité absolue : 36

#### Nom et prénom des candidats

#### Nombre de suffrages obtenus

Maïlis LORENTZ	71 (Soixante et onze)
Martine STIEFEL	71 (Soixante et onze)
Marc HASSENFRTAZ	71 (Soixante et onze)
Cédric MARCHAL	71 (Soixante et onze)

**Mmes Maïlis LORENTZ, Martine STIEFFEL et MM. Marc HASSENFRTAZ, Cédric MARCHAL sont proclamés membres du Bureau syndical au titre du collège des communes bas-rhinoises et ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.**

**Départ de M. Jean-Claude BUFFA qui a donné procuration à Mme Marie-Paule LEHMANN.**

### 3.7. Communes mosellanes : 2 sièges

Mme Jacqueline GLAD et MM. Jean-Luc JACOBI et Yannick SUSS ont fait acte de candidature.

Le nombre de candidats étant supérieur au nombre de postes à pourvoir, Mme la Présidente a invité l'assemblée à passer au vote.

Chaque membre du Comité syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater qu'il était porteur de bulletins uniformes, en nombre équivalent à sa ou ses voix complétée(s) par la ou les voix liée(s) à un éventuel pouvoir dont il dispose. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller syndical a déposé lui-même dans l'urne. Tous les membres du Comité syndical présents ont pris part au vote.

Une fois le vote achevé, les assesseurs ont procédé au comptage des bulletins puis à leur dépouillement. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66

du code électoral ont été au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 40
- Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne : 71
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 70
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

Jacqueline GLAD

53 (Cinquante-trois)

Jean-Luc JACOBI

54 (Cinquante-quatre)

Yannick SUSS

33 (Trente-trois)

**Mme Jacqueline GLAD et M. Jean-Luc JACOBI sont proclamés membres du Bureau syndical au titre du collège des communes mosellanes et ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.**

**Départ de M. Claude WINDSTEIN qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BERRON.**

3.8. EPCI bas-rhinois : 4 sièges

MM. Thomas BAUER, Jean-Claude BERRON, Christophe SCHIMPF et André SCHMITT, ont fait acte de candidature.

Le nombre des candidats étant identique au nombre des postes à pourvoir, à l'unanimité, l'assemblée décide de procéder au vote à main levée.

- Nombre de votants : 39
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Pour : 71
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

Thomas BAUER

71 (Soixante et onze)

Jean-Claude BERRON

71 (Soixante et onze)

Christophe SCHIMPF

71 (Soixante et onze)

André SCHMITT

71 (Soixante et onze)

**MM. Thomas BAUER, Jean-Claude BERRON, Christophe SCHIMPF et André SCHMITT sont proclamés membres du Bureau syndical au titre du collège des EPCI bas-rhinois et ont été immédiatement installés dans leurs fonctions.**

### 3.9. EPCI mosellans : 1 siège

Mme Joëlle WEY et M. Jean-Marc WAGNER ont fait acte de candidature.

Le nombre de candidats étant supérieur au nombre de postes à pourvoir, Mme la Présidente a invité l'assemblée à passer au vote.

Chaque membre du Comité syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater qu'il était porteur de bulletins uniformes, en nombre équivalent à sa ou ses voix complétée(s) par la ou les voix liée(s) à un éventuel pouvoir dont il dispose. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller syndical a déposé lui-même dans l'urne. Tous les membres du Comité syndical présents ont pris part au vote.

Une fois le vote achevé, les assesseurs ont procédé au comptage des bulletins puis à leur dépouillement. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été annexé au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 39
- Nombre de bulletins comptabilisés dans l'urne : 71
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 70
- Majorité absolue : 36

#### Nom et prénom des candidats

#### Nombre de suffrages obtenus

Joëlle WEY

54 (Cinquante-quatre)

Jean-Marc WAGNER

16 (Seize)

**Mme Joëlle WEY est proclamée membre du Bureau syndical au titre du collège des EPCI mosellans et a été immédiatement installée dans ses fonctions.**

### 3.10. Communes associées : 1 siège

Mme Tania LANG a fait acte de candidature.

Le nombre des candidats étant identique au nombre des postes à pourvoir, à l'unanimité, l'assemblée décide de procéder au vote à main levée.

- Nombre de votants : 39
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Pour : 71
- Contre : 0

Comité syndical du 20 juin 2026  
PV des élections

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20260620-PVelections-DE  
Date de réception préfecture : 24/06/2026

- Abstentions : 0
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

Tania LANG

71 (Soixante et onze)

**Mme Tania LANG est proclamée membre du Bureau syndical au titre du collège des Communes associées et a été immédiatement installée dans ses fonctions.**

Le Bureau syndical étant complet, il peut être procédé à l'élection des Vice-Présidences, du secrétaire et du trésorier.

#### **4. Nombre de Vice-présidences**

Mme la Présidente rappelle qu'en vertu de l'article 9 des statuts du Sycoparc, le Comité syndical fixe le nombre de vice-présidents. En application de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est déterminé par le Comité syndical sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du Comité syndical, soit 10 vice-présidents pour le SYCOPARC, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Le Comité syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Après accord unanime des membres du Comité syndical, le vote se déroule à main levée.

**Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le nombre de vice-président à 6.**

#### **5. Election des Vice-présidences**

Sous la Présidence de Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, le Comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidences. Il a été rappelé que l'élection des vice-présidences se fait au scrutin uninominal à trois tours, à bulletin secret. Un scrutin à main levée peut être envisagé, s'il y a autant de candidats que de sièges à pourvoir et sous réserve de l'accord unanime des votants présents.

##### 5.1. Election de la première Vice-Présidence

M. Patrick BASTIAN a fait acte de candidature.

La Présidente constate qu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir et propose à l'assemblée un vote à main levée. A l'unanimité l'assemblée décide de procéder au vote à main levée.

- Nombre de votants : 39
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Pour : 71
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Comité syndical du 20 juin 2026  
PV des élections

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20260620-PVelections-DE Date de réception préfecture : 24/06/2026
---

- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

Patrick BASTIAN

71 (Soixante et onze)

**M. Patrick BASTIAN est proclamé premier Vice-Président du SYCOPARC et a été immédiatement installé dans ses nouvelles fonctions.**

### 5.2. Election de la seconde Vice-Présidence

M. Jean-Claude BERRON a fait acte de candidature.

La Présidente constate qu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir et propose à l'assemblée un vote à main levée. A l'unanimité l'assemblée décide de procéder au vote à main levée.

- Nombre de votants : 39
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Pour : 71
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidats

Nombre de suffrages obtenus

Jean-Claude BERRON

71 (Soixante et onze)

**M. Jean-Claude BERRON est proclamé second Vice-Président du SYCOPARC et a été immédiatement installé dans ses nouvelles fonctions.**

### 5.3. Election de la troisième Vice-Présidence

MM. Pierre BOTZUNG, Jean-Luc JACOBI et David SUCK ont fait acte de candidature.

Suite à une suspension de séance demandée par les candidats, MM. Pierre BOTZUNG et David SUCK restent candidats. Une nouvelle suspension de séance a été demandée par M. SUCK. A l'issue de cette nouvelle suspension de séance, M. David SUCK retire sa candidature.

La Présidente constate qu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir et propose à l'assemblée un vote à main levée. A l'unanimité l'assemblée décide de procéder au vote à main levée.

- Nombre de votants : 39
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Pour : 63
- Contre : 2
- Abstentions : 6

Comité syndical du 20 juin 2026  
PV des élections

Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20260620-PVelections-DE  
Date de réception préfecture : 24/06/2026

- Majorité absolue : 33

<u>Nom et prénom des candidats</u>	<u>Nombre de suffrages obtenus</u>
M. Pierre BOTZUNG	63 (Soixante-trois)

**M. Pierre BOTZUNG est proclamé troisième Vice-Président du SYCOPARC et a été immédiatement installé dans ses nouvelles fonctions.**

#### 5.4. Election de la quatrième Vice-Présidence

MM. Jean-Luc JACOBI et David SUCK ont fait acte de candidature.

Suite à une suspension de séance demandée par les candidats, M. David SUCK retire sa candidature.

La Présidente constate qu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir et propose à l'assemblée un vote à main levée. A l'unanimité l'assemblée décide de procéder au vote à main levée.

- Nombre de votants : 39
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Pour : 65
- Contre : 0
- Abstentions : 6
- Majorité absolue : 33

<u>Nom et prénom des candidats</u>	<u>Nombre de suffrages obtenus</u>
Jean-Luc JACOBI	65 (Soixante-cinq)

**M. Jean-Luc JACOBI est proclamé quatrième Vice-Président du SYCOPARC et a été immédiatement installé dans ses nouvelles fonctions.**

#### 5.5. Election de la cinquième Vice-Présidence

M. Christophe SCHIMPF a fait acte de candidature.

La Présidente constate qu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir et propose à l'assemblée un vote à main levée. A l'unanimité l'assemblée décide de procéder au vote à main levée.

- Nombre de votants : 39
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Pour : 71
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidatsNombre de suffrages obtenus

Christophe SCHIMPF

71 (Soixante et onze)

**M. Christophe SCHIMPF est proclamé cinquième Vice-Président du SYCOPARC et a été immédiatement installé dans ses nouvelles fonctions.**

#### 5.6. Election de la sixième Vice-Présidence

M. Thomas BAUER a fait acte de candidature.

La Présidente constate qu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir et propose à l'assemblée un vote à main levée. A l'unanimité l'assemblée décide de procéder au vote à main levée.

- Nombre de votants : 39
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Pour : 71
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidatsNombre de suffrages obtenus

Thomas BAUER

71 (Soixante et onze)

**M. Thomas BAUER est proclamé sixième Vice-Président du SYCOPARC et a été immédiatement installé dans ses nouvelles fonctions.**

### 6. Election du secrétaire et du Trésorier

Conformément avec les statuts du SYCOPARC, la Présidente a ensuite invité le Comité syndical à procéder à l'élection du secrétaire et du trésorier du SYCOPARC. Il a été précisé qu'un vote à main levée pouvait être organisé si le nombre des candidats était identique au nombre des postes à pourvoir. A l'unanimité l'assemblée décide de procéder au vote à main levée.

#### 6.1. Election du secrétaire

M. Cédric MARCHAL a fait acte de candidature.

La Présidente constate qu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir et propose à l'assemblée un vote à main levée. A l'unanimité l'assemblée décide de procéder au vote à main levée.

- Nombre de votants : 39
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Pour : 71
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidatsNombre de suffrages obtenus

M. Cédric MARCHAL

71 (Soixante et onze)

**M. Cédric MARCHAL est proclamé secrétaire du SYCOPARC et a été immédiatement installé dans ses nouvelles fonctions.**

#### 6.2. Election du trésorier

M. André SCHMITT a fait acte de candidature.

La Présidente constate qu'il y a autant de candidats que de postes à pourvoir et propose à l'assemblée un vote à main levée. A l'unanimité l'assemblée décide de procéder au vote à main levée.

- Nombre de votants : 39
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Pour : 71
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Majorité absolue : 36

Nom et prénom des candidatsNombre de suffrages obtenus

André SCHMITT

71 (Soixante et onze)

**M André SCHMITT est proclamé trésorier du SYCOPARC et a été immédiatement installé dans ses nouvelles fonctions.**

**5. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 20 juin 2026 à 13... heures, 30... minutes, a été, après lecture, signé par la présidente, le doyen, le secrétaire et les assesseurs.

La Présidente,

~~Nathalie MARAJO-CHATEMULLER~~



Le doyen,

Le secrétaire,

Les assesseurs,